

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 25035

SEANCE du: 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 mars 2025.

convocation faite ie 18 mai	3 2020.		
ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN
	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
	- 00THOUS 4- 104-20 à	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU jusqu à 21h35
		Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
	Pascale FERCHAUD de 18h30 à 21h25 et de 21h41 à 22h11	Pierre MORIN	
	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		Lame at CHEMIOHD
Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Anne ROUX, pouvoir à Jean-François MORIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN
Sandrine DELUGEAU	Pascal GABILY	
Bruno COTHOUIS à partir de 21h25 jusqu'à 21h41	Pascale FERCHAUD à partir de 21h25 jusqu'à 21h41 puis à partir de 22h11	Rodolph THIBAUDEAU à partir de 21h35

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services

Thierry NOMBALAY, Directeur du Service Financier



Politique pour les athlètes de haut niveau

Alain ROBIN présente le dossier.

Conformément à la loi du 6 juillet 2000 sur l'organisation et la promotion du sport, les collectivités territoriales participent au développement du sport de haut niveau. En effet, l'État, les associations et fédérations sportives, avec l'appui des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises, œuvrent ensemble à cet objectif.

Un athlète de haut niveau, par ses performances et son rôle d'exemple auprès des jeunes, contribue à améliorer l'image de son territoire. En tant qu'ambassadeur lors de ses compétitions nationales et internationales, il participe activement à la visibilité et au rayonnement de celui-ci.

Depuis 2020, la commune de Bressuire liait son soutien financier aux jeux olympiques de Paris 2024 en réservant une enveloppe annuelle globale de 3500 € sur son budget.

Pour l'année 2025, il est proposé de répartir cette somme entre les athlètes bressuirais, résidant à Bressuire, qui pratiquent des disciplines individuelles au sein d'associations sportives de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Ces athlètes figurent sur la liste publiée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Cette aide fera l'objet d'une convention avec chaque athlète bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER l'attribution de cette enveloppe de 3500 €
- D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec chaque bénéficiaire.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN

Emmanuelle MENARD